

# Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Juin 2018

## Sommaire

### Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives  
Non-approbation des substances actives  
Approbation des substances de base  
Non-approbation des substances de base  
Approbation des substances à faible risque  
Non-approbation des substances à faible risque  
Modifications des conditions d'approbation  
Prolongation de la période d'approbation

Evaluations de risque des substances actives  
Evaluations de risque des substances actives  
Evaluations de risque des substances de base  
Evaluations de risque des substances à faible risque

### Retrait des substances actives

Limites maximales de résidus  
Evaluations des LMR existantes  
Modifications des LMR  
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

## Approbation des substances actives, de base et à faible risque

### Approbation des substances actives

**propyzamide** (CAS 23950-68-6)  
Renouvellement de l'approbation de la substance active propyzamide comme substance active dont on envisage la substitution.  
Date d'approbation : 1er juillet 2018  
Expiration de l'approbation : 30 juin 2025  
>> [Lien](#)

**silthiofam** (CAS 175217-20-6)  
Renouvellement de l'approbation de la substance active silthiofam.  
Date d'approbation : 1er juillet 2018  
Expiration de l'approbation : 30 juin 2033  
>> [Lien](#)

### Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

### Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

### Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

### Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

### Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

### Modifications des conditions d'approbation

**clothianidine** (CAS 210880-92-5)  
Modification des conditions d'approbation de la substance active clothianidine.  
Seules les utilisations en tant qu'insecticide dans des serres permanentes ou pour le traitement de semences destinées à être utilisées uniquement dans des serres permanentes, peuvent être autorisées. La culture obtenue doit rester dans une serre permanente tout au long de son cycle de vie.  
>> [Lien](#)

**imidaclopride** (CAS 138261-41-3)  
Modification des conditions d'approbation de la substance active imidaclopride.  
Seules les utilisations en tant qu'insecticide dans des serres permanentes ou pour le traitement de semences destinées à être utilisées uniquement dans des serres permanentes, peuvent être autorisées. La culture obtenue doit rester dans une serre permanente tout au long de son cycle de vie.  
>> [Lien](#)

**thiamethoxame** (CAS 153719-23-4)  
Modification des conditions d'approbation de la substance active thiamethoxame.  
Seules les utilisations en tant qu'insecticide dans des serres permanentes ou pour le traitement de semences destinées à être utilisées uniquement dans des serres permanentes, peuvent être autorisées. La culture obtenue doit rester dans une serre permanente tout au long de son cycle de vie.  
>> [Lien](#)

### Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

## Evaluations de risque des substances actives

### Evaluations de risque des substances actives

**Bacillus subtilis souche IAB/BS03**  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active Bacillus subtilis souche IAB/BS03.  
>> [Lien](#)

**rimsulfuron** (CAS 122931-48-0)  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active rimsulfuron.  
>> [Lien](#)

### Evaluations de risque des substances de base

**tanin de Vitis vinifera**  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance de base tanin de *Vitis vinifera* en tant que fongicide sur vigne.  
>> [Lien](#)

### Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

## Retrait des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

## Limites maximales de résidus

### Evaluations des LMR existantes

**profoxydim** (CAS 139001-49-3) – Article 12(1)  
Les LMR existantes sur la substance active profoxydim ont été évaluées par l'EFSA.  
>> [Lien](#)

**mandipropamide** (CAS 374726-62-2) – Article 12(1)  
Les LMR existantes sur la substance active mandipropamide ont été évaluées par l'EFSA.  
>> [Lien](#)

### Modifications des LMR

#### 2018/685

Modification des LMR pour les substances actives suivantes :

- abamectine (bananes)
- bière (LMR par défaut)
- fluopyram (pourpier)
- flupyradaxol (légumes racines et légumes tubercules, oignons de printemps, choux, laitue, épinard, endives, fines herbes, artichauts, poireaux, infusions racines, épices racines, racines de chicorée)
- hydrazide maléique (pommes de terre, aux, échalotes, lait)
- poudre de graines de moutarde (LMR par défaut)
- téfluthrine (carotte)

[Lien](#)

#### 2018/686

Modification des LMR pour les substances actives suivantes :

- chlorpyrifos (très nombreuses modifications de LMR, à la suite de la révision des LMR, article 12.2)
- chlorpyrifos-méthyl (très nombreuses modifications de LMR, à la suite de la révision des LMR, article 12.2)
- triclopyr (très nombreuses modifications de LMR, à la suite de la révision des LMR, article 12.1)

[Lien](#)

#### 2018/687

Modification des LMR pour les substances actives suivantes :

- acibenzolar-S-méthyle (fixation des LMR à partir des CXL, limites maximales de résidus du Codex)
- benzovaliflupyr (fixation des LMR à partir des CXL)
- bifenthrine (fixation des LMR à partir des CXL)
- bixafen (fixation des LMR à partir des CXL)
- chlorantraniliprole (fixation des LMR à partir des CXL)
- deltaméthrine (fixation des LMR à partir des CXL)
- flonicamid (fixation des LMR à partir des CXL)
- fluzilop-P (fixation des LMR à partir des CXL)
- isofétamide (fixation des LMR à partir des CXL)
- métolafène (fixation des LMR à partir des CXL)
- pendiméthaline (fixation des LMR à partir des CXL)
- téflubenzuron (fixation des LMR à partir des CXL)

[Lien](#)

#### 2018/832

Modification des LMR pour les substances actives suivantes :

- cyantraniliprole (mûres, framboises, poireaux)
- cymoxanil (haricots écosés)
- dellaméthrine (choux verts)
- difénocanazole (choux de Bruxelles, scaroles, roquette, épinards, endives, rhubarbe)
- fénamidone (choux, légumes fruits autres que les cucurbitacées)
- flubendamide (abricots, pêches, prunes, fèves de soja)
- fluopicolide (cardes)
- folpet (pommes et poires)
- fosétéyl (fruits à pépins, pêches, pommes de terre)
- mandestrobin (abricots, cerises, pêches, prunes)
- mépiquat (graines de coton)
- méfazachlore (choux de Chine)
- propamocarbe (cardes)
- propargile (oranges, thé)
- pyriméthanol (cucurbitacées à peau comestible)
- sulfoxaflor (feuilles de vigne et artichauts)
- trifloxystrobin (laitue et salades, pourpiers, haricots écosés, pois, légumineuses séchées)

[Lien](#)

### Propositions de modifications des LMR

**tébuconazole** (CAS 107534-06-3)  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active tébuconazole sur olives, riz, fines herbes et infusions séchées.  
>> [Lien](#)

**thiaclopride** (CAS 111988-49-9)  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active thiaclopride sur graines de bourrache et radis.  
>> [Lien](#)

**valifenalate** (CAS 283159-90-0)  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active valifenalate sur tomates, aubergines, laitues, oignons, échalotes, aux.  
>> [Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

## Règlementations diverses

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.  
La dernière version a été publiée le 16 mai 2018. Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.  
>> [Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

## Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

## Divers

ANNEXE aux lignes directrices pour la délivrance des décisions relatives à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et adjuvants  
Document ANSES.  
>> [Lien](#)

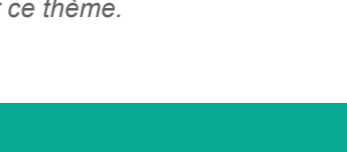
Comité de suivi des AMM – Procès-verbal de réunion – 14 juin 2017  
>> [Lien](#)

Fiches de phytopharmacovigilance (PPV) de l'ANSES  
Trois nouvelles fiches ont été publiées : mesotrione, cyhalofop-butyl, acide benzoïque.  
>> [Lien](#)

Guidance for the identification of endocrine disruptors in the context of regulations (EU) No 528/2012 and (EC) No 1107/2009  
>> [Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par [iteipmai](#).  
iteipmai | BP 80009 - 49120 Chemillé-en-Anjou | [www.iteipmai.fr](http://www.iteipmai.fr)



ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE  
[Se désabonner](#) | [Report spam](#)

Envoyé avec le logiciel [ActiveTrail](#)